



SOMMAIRE

- 3 Le territoire communautaire
- 7 Aménagement du territoire
- Développement économique
- **9** Environnement
- 25 Services à la population
- **33** Les moyens d'agir

L'ÉDITO

Née de la fusion des deux anciennes structures intercommunales de Seignelay-Brienon/A et du Florentinois, notre nouvelle communauté est aujourd'hui confrontée à des enjeux associant développement du territoire et amélioration du niveau de service aux habitants.

Dans cet esprit, nous avons souhaité ne pas nous contenter d'harmoniser les politiques menées par les deux anciennes communautés mais bien de construire un nouveau projet pour notre territoire.

C'est ainsi qu'en parallèle de mettre en œuvre des modalités d'action communes pour l'ensemble de notre territoire et de nos concitoyens, nous nous sommes appliqués, le Conseil communautaire et moi-même, à lancer de nouveaux chantiers et tout particulièrement construire de nouveaux équipements au service du plus grand nombre, comme un boulodrome, une nouvelle école de musique et prochainement un centre aquatique adapté aux attentes actuelles.

Dans le même temps, conscient qu'il nous faut également se doter d'atouts pour l'avenir de notre territoire, le développement économique a été mis au cœur de l'action de notre établissement à l'instar de l'aménagement du territoire, l'environnement ou bien les services à la population. C'est un domaine qui a vocation à prendre une place plus importante- dans les années à venir.

Cette philosophie, associée à une volonté de gestion rigoureuse des moyens financiers dont dispose notre établissement, nous guide dans notre action.

77

Yves DELOT Président de la Communauté de communes Serein et Armance

Le territoire

Idéalement placé, le territoire est central et accessible grâce au réseau routier efficace et dense qui le traverse : RN 77 (axe Troyes - Auxerre), D905 (axe Sens - Dijon), D30,A6,A5



COMPÉTENCES

Un établissement tourné vers le territoire et ses habitants

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace

 schéma de cohérence territoriale - SCOT (projet de territoire, travaux d'aménagement)

Développement économique

- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire (accompagnement financier des projets de développement économique)
- promotion du tourisme (création d'un Office de Tourisme communautaire, aide à la promotion des activités de loisirs et de découverte du patrimoine, aide financière et/ou matérielle pour les manifestations touristiques d'intérêt communautaire)

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

- collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- création, gestion de déchèterie des déchets ménagers et assimilés
- aménagement et gestion des points d'apports volontaires
- étude et mise en œuvre de toute action visant à réduire, recycler ou traiter les déchets ménagers et assimilés

Gémapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Aires d'accueil des gens du voyage (aménagement, entretien et gestion)

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

Aménagement et entretien de la voirie communautaire

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Action sociale d'intérêt communautaire

- maisons de santé et assimilées
- services de portage de repas à domicile
- relais d'assistant(e)s maternel(le)s - RAM

COMPÉTENCES FACULTATIVES

Sport et Culture

- école multisport et activités de loisirs
- sentiers de randonnées d'intérêt communautaire
- aide à la promotion des activités culturelles et sportives d'intérêt communautaire
- gestion de l'école intercommunale de musique

Aménagement numérique du territoire

Environnement

- Service Public d'Assainissement Non Collectif - SPANC
- suivi et mise en œuvre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux
- sensibilistion, information et communication dans le domaine de l'eau, à l'échelle des bassins versants
- animation d'outils contractuels territoriaux (notamment Contrat Global et Programme d'Actions de Prévention des inondations) à l'échelle des bassins versants

Transport

lignes de marchés

Autres

gestion des chiens errants et adhésion à une fourrière animale

ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES MEMBRES

Prestations de services

 Accompagnement dans l'instruction des demandes d'urbanisme

Fond de concours

UNE GOUVERNANCE INVESTIE

48 élus au service du territoire

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Jean-Louis LEPRUN > Mercy Monique DEROUELLE

> Soumaintrair

Murielle BUCINA > Paroy-en-Othe
Daniel BOUCHERON > Percey
Kamel FERRAG > Villiers-Vineux
Anne-Marie CORSET > Beugnon
Gérard DELAGNEAU > Sormery
Jean-Yves MOYSE > Esnon
Bernard PAULMIER > Bellechaume
Alain LAGARENNE > Jaulges
Maurice HARIOT > Chéu
Philippe GUINET-BAUDIN

Pascal FOURNIER > Germigny Romuald BENOIT > Beaumont Chantal RATIVEAU > Ormoy

Jean-Louis QUERET > Champlost
Jacky JUSSOT > Mont-Saint-Sulpice
Sylvain QUOIRIN > Venizy

Martine DEBREUVE > Chemilly/Y
Frédéric BLANCHET - Marc
GAILLOT - Ariane GUÉNARD

> Vergigny

Chantal CHARBONNIER - Jack
POTHERAT - Patrick ROUSSELLE

Thierry CORNIOT - Jérôme BROCHARD - Céline CHANCY

Jean-Claude CARRA - Annie BASSET - Bruno BLAUVAC - Éric COURSIMAULT - Nadège De BRUIN - Pascal LÉCOLE

> Brienon/Armancon

Mireille DELOT - Daniel MAILLARD Roselyne PIAT - Madeleine RAILLARD - Jean-Luc SAUVAGE Marie-Claude SCHWENTER -Chantal SEUVRE - Philippe TIRARD

Données au 31/12/2018

LE PRÉSIDENT



Yves DELOT Saint-Florentin Finances

LES VICE-PRÉSIDENTS



Patrice BAILLET Lasson Économie - ZAE SPANC - Sports



Christine ROUCHE Hauterive Social - Santé - RAM Accessibilité - Retraite Portage de repas



Michel FOURREY Butteaux Loisirs - Tourisme Communication



Stéphane GALLOIS Turny Déchèterie - OM et tri École de musique



Patrice RAMON Neuvy-Sautour Voirie - Balayage Marquage au sol

VIE INSTITUTIONNELLE

DÉMOCRATIE ET EFFICACITÉ

L'exécutif de la CCSA est représenté par le Président, élu lors du ler Conseil communautaire qui suit les élections municipales.

Le Président établit l'ordre du jour du Conseil communautaire, dont il prépare et exécute les délibérations, il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes.

L'équipe de gouvernance se compose du Président et des vice-présidents. Il se réunit environ une fois par mois.

À cela s'ajoutent des commissions et des groupes de travail.

Le Conseil communautaire, composé des 48 représentants des communes du territoire, est l'organe délibérant et vote l'ensemble des projets (budget, adoption du compte administratif, délégation de service public, fixation des tarifs...).

Chaque commune a un nombre défini de sièges en fonction de l'importance numérique de sa population.

Le Conseil communautaire vote les délibérations soumises à son approbation et le budget annuel. Il se réunit en moyenne 10 fois par an.

Les séances sont publiques.

LE PROCESSUS DE DÉCISION

Le Président



Organe délibérant

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

48 délégués issus des conseils municipaux des communes membres



Organe consultatif

LES COMMISSIONS

N°I : Organisation générale Mutualisation Budget - Finances

N° 2 : Économie - ZAE - Spanc Sport

N° 2 bis : Compétences - Statuts - Règlement intérieur

N° 3 : Social - Accessibilité Santé - Portage repas - Retraite - Ram

N° 4 : Loisirs - Culture

Tourisme - Contrat canal

N° 5 : Déchèteries - OM

N° 5 bis : École de musique

N° 6 :Voirie - Balayage - Marquage au sol N° 7 : Espace numérique - Téléphonie - Scani

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Adapter le territoire aux enjeux du XXIe siècle et accompagner les communes



VOIRIE

Partenariat avec les communes et gage de qualité des infrastructures

La communauté de Communes a engagé un programme visant à moderniser progressivement ses voiries communautaires d'une longueur globale de 400 km.

Le programme de travaux est établi chaque année avec chaque commune, sur la base d'un audit réalisé en 2015 et 2017. Les travaux peuvent consister en réfection de la couche de roulement notamment avec :

- réfection de la couche de roulement en enrobé noir pour chaussée,
- · reprise ponctuelle des nids de poule à la grave émulsion et au point à temps automatique,
- · réalisation d'épaulement calcaire sur accotements,
- · dérasement des accotements,
- · curage et reprofilage de fossé,
- réfection de signalisation horizontale modifiée par les travaux.

PROGRAMME DE VOIRIE 2017

La Communauté de communes a dépensé I 218 427 € HT : 85 % reste à sa charge et les I5 % restant sont remboursés par les communes concernées.

| Secteur Seignelay-Brienon/Armançon | | Secteur Florentinois | | |
|------------------------------------|---------------|----------------------|---------------|--|
| | Coût total HT | | Coût total HT | |
| BEAUMONT | 3 179,70 € | BEUGNON | 16 455,52 € | |
| BELLECHAUME | 33 512,39 € | BUTTEAUX | 8 149,76 € | |
| BRIENON/ARMANÇON | 3 970,11 € | CHAILLEY | 41 534,68 € | |
| CHAMPLOST | 10 180,60 € | CHÉU | 11 197,34 € | |
| CHEMILLY/ YONNE | 16 711,14 € | GERMIGNY | 125 609,27 € | |
| ESNON | 45 670,70 € | JAULGES | 28 988,65 € | |
| HAUTERIVE | 68 574,76 € | LASSON | 16 383,90 € | |
| HÉRY | 24 924,20 € | NEUVY-SAUTOUR | 19 796,33 € | |
| MERCY | 13 117,55 € | PERCEY | 6 437,95 € | |
| MONT-SAINT-SULPICE | 72 696,80 € | SAINT-FLORENTIN | 230 262,97 € | |
| ORMOY | 19 201,87 € | SORMERY | 43 852,78 € | |
| PAROY-EN-OTHE | 34 076,83 € | SOUMAINTRAIN | 19 606,34 € | |
| SEIGNELAY | 95 403,42 € | TURNY | 71 051,74 € | |
| VENIZY | 62 189,63 € | VERGIGNY | 54 266,79 € | |
| | | VILLIERS-VINEUX | 10 327,93 € | |
| | | CCSA - ZAE | 11 095,50 € | |
| TOTAL | 503 409,71 € | TOTAL | 715 017,45 € | |

PROGRAMME DE VOIRIE 2018

La communauté de communes a dépensé I 212 443,92 € : 85 % reste à sa charge et les I5 % restant sont remboursés par les communes concernées.

| Secteur Seignelay-Brienon/A | | Secteur Florentinois | | |
|-----------------------------|---------------|----------------------|---------------|--|
| | Coût total HT | | Coût total HT | |
| BEAUMONT | | BEUGNON | 24 076,98 € | |
| BELLECHAUME | 30 232,00 € | BUTTEAUX | 20 786,17 € | |
| BRIENON/ARMANCON | 56 689,25 € | CHAILLEY | 26 794,41 € | |
| CHAMPLOST | 34 921,11 € | CHÉU | 82 992,61 € | |
| CHEMILLY/YONNE | 28 123,07 € | GERMIGNY | 87 035,55 € | |
| ESNON | 15 907,56 € | JAULGES | 5 547,66 € | |
| HAUTERIVE | 54 923,10 € | LASSON | 11 554,15 € | |
| HÉRY | 95 558,39 € | NEUVY-SAUTOUR | 37 694,35 € | |
| MERCY | 17 034,34 € | PERCEY | 27 273,95 € | |
| MONT-SAINT-SULPICE | 40 060,85 € | SAINT-FLORENTIN | 120 009,73 € | |
| ORMOY | 7 284,78 € | SORMERY | 81 199,78 € | |
| PAROY-EN-OTHE | 12 289,59 € | SOUMAINTRAIN | 25 802,70 € | |
| SEIGNELAY | 65 058,84 € | TURNY | 35 776,32 € | |
| VENIZY | 60 741,26 € | VERGIGNY | 89 985,68 € | |
| | | VILLIERS-VINEUX | 16 135,45 € | |
| | | CCSA – ZAE | 954,29 € | |
| TOTAL | 518 824,14 € | TOTAL | 693 619,78 € | |

Les voiries prises en charge totalement par la Communauté de communes correspondent à de la desserte interne de zone d'activité économique.

BALAYAGE

La Communauté de commune assure le balayage des voiries communautaires revêtues et bordurées. Elle s'occupe en régie du balayage des villes de Brienon/A et de Saint-Florentin hors hameaux. Pour cela, elle est dotée de deux balayeuses dont une acquise en 2017 au prix de 108 000 €, spécifiquement adaptée pour les rues étroites de Brienon/A.



En 2017, c'est la société MANSANTI qui a réalisé les quatre balayages en extérieur.

En 2018, les premiers balayages extérieurs ont été réalisés par la société SGA MEYER puis par la société MANSANTI.

SIGNALISATION HORIZONTALE

La CCSA assure la réalisation de la signalisation horizontale pour les voiries communautaires.

En 2017, ces prestations ont été

effectuées par les agents communautaires sur le secteur Seignelay-Brienon/A et par la société SIGNAUX GIROD sur le Florentinois. **En 2018,** les sociétés SIGNAUX GIROD et SIGNATURE ont respectivement réalisé cette prestation sur les secteurs du Florentinois et de Seignelay-Brienon/A.

PERSPECTIVE 2019

Le programme de rénovation et entretien de voirie va se poursuivre sur la base du diagnostic initial et en fonction des priorités des communes. Plus de 2,43 millions d'euros ont déjà été engagés. Le programme d'action 2019 et des années suivantes aura vocation à diminuer progressivement pour assurer prioritairement des fonction d'entretien plus que rénovation profonde des voiries.

Par ailleurs un nouveau marché de balayage va être lancé et un marché global de signalisation horizontale va également être mis en consultation.

NUMÉRIQUE ET TÉLÉPHONIE

Répondre aux attentes des habitants

La Communauté de Communes est compétente en matière de téléphonie mobile et d'aménagement numérique.

TÉLÉPHONIE MOBILE

En 2017 et 2018

Dans le cadre du programme national de déploiement de la téléphonie mobile, la Communauté de communes Seignelay-Brienon/A s'est associée à d'autres établissements publics de coopération intercommunale pour que soit installée une antenne support d'émetteurs téléphoniques sur la commune de Venizy. Le coût d'opération pour la CCSA s'élève à 70 000 €.

Les travaux d'installation de l'antenne ont été réalisés en 2017 et l'inauguration a eu lieu le 17 mai 2018. L'aire d'influence de l'antenne qui abrite les installations de l'opérateur Bouygues Télécom concerne les communes de Venizy, Turny, Chailley, Champlost, Mercy, Bellechaume, Sormery et Vergigny.

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

En 2017 et 2018

Programme de montée en débit.

La Communauté de communes du Florentinois s'était engagée en 2016, en partenariat avec le Département de l'Yonne, dans un programme de renforcement de sous-répartiteurs téléphoniques afin de les alimenter via une fibre optique. Cette opération avait pour objectif d'augmenter le débit internet des habitations ou entreprises situées à proximité. Les communes de Germigny, Chéu, Villiers-Vineux et Turny étaient concernées par cette opération. Le coût global de l'opération s'élevait à 134 820 € soit 180 € par ligne. Durant la période 2017-2018, le Département de l'Yonne a réalisé l'ensemble du génie civil pour le site de Germigny et a débuté les études concernant le site de Chéu. Début 2018, avec le déploiement du programme départemental de raccordement fibre à l'abonné, le programme de montée en débit de Turny a été retiré de l'opération.

Fin 2018, le coût global de l'opération restant à la charge de la Communauté de communes s'élève à 108 900 €.

Programme Fibre à l'abonné dit FTTH (Fiber to the Home)

Dans le cadre du programme porté par le Département de l'Yonne visant à raccorder les habitants et les entreprises via la fibre optique, la Communauté de communes s'est associée début 2018 au déploiement de ces infrastructures sur les communes de Beaumont, Ormoy, Saint-Florentin, Turny, Chailley, Venizy, Vergigny, Brienon/A, Paroy-en-Othe, Champlost, Bellechaume, Mercy,

Esnon et Mont-Saint-Sulpice Sur la base de ce partenariat, la CCSA participe à hauteur de 100 € par prise, soit un montant total de 974 200 €.



PERSPECTIVE 2019

Le programme de déploiement des antennes visant à résorber les zones pas ou peu couvertes par de la téléphonie mobile est désormais assuré par l'État en partenariat avec les opérateurs privés sans intervention des intercommunalités.

Dans le cadre du nouvel appel à projet départemental visant à raccorder l'intégralité du territoire en fibre optique, la Communauté de communes aura à se prononcer sur l'abandon ou non des deux sous-répartiteurs restants du programme de montée en débit. Elle devra aussi se positionner sur sa contribution au nouveau programme complétant la première étape de déploiement.

ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

Les communes au coeur de l'action territoriale

MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL POUR LES MANIFESTATIONS

La Communauté de communes prête gratuitement du matériel aux communes pour des manifestations.

En 2017, deux manifestations ont bénéficié du matériel communautaire sur les communes de Brienon/A et Bligny-en-Othe.

En 2018, le matériel communautaire a été utilisé sur 48 manifestations à Beugnon, Brienon/A, Butteaux, Chailley, Champlost, Chemilly/Y, Chéu, Germigny, Jaulges, Mont-Saint-Sulpice, Percey, Saint-Florentin, Seignelay, Sormery, Soumaintrain, Turny, Venizy, Vergigny et Villiers-Vineux.

Au 31 décembre 2018, la CCSA dispose d'une scène mobile (22 680 €), de 20 stands (29 894 €), 100 barrières (4 200 €), 20 supports sacs (acquis en août 2018) et 20 plots béton (3 324 €)

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DROIT DES SOLS - ADS

Héritage d'une dispositif initialement mis en place par la Communauté de communes Seignelay-Brienon/A pour pallier à l'arrêt des missions d'instruction réalisées antérieurement par l'État, la Communauté de communes assure pour les communes volontaires une mission d'instruction des ADS (dont permis de construire).

En 2018, l'instructeur en place a quitté ses fonctions. La CCSA ayant rencontré des difficultés à retrouver un agent pour un demi équivalent temps plein, des conventions de partenariat ont été conclues avec la commune de Monéteau qui assure ainsi l'instruction des ADS pour les communes de Beaumont, Bellechaume, Champlost, Chemilly/Yonne, Esnon, Mont-Saint-Sulpice et Seignelay





PERSPECTIVE 2019

Les fonds de concours ont vocation a être maintenus pour les communes n'ayant pas encore bénéficié du dispositif ou n'ayant pas consommé l'intégralité de l'enveloppe qui leur a été réservée.

Devant le succès de la mise à disposition de matériel et les perspectives de quasi doublement des prêts en 2019, la CCSA acquerra de nouveaux matériels (dont des barnums, des tables et des bancs).

Des communes ont d'ores et déjà indiqué qu'elles ne pourraient plus assurer elles-mêmes la mission d'instruction des ADS et ont demandé à bénéficier du service communautaire. Il sera nécessaire en 2019 de redéfinir les modalités de gestion de ce service après identification des besoins.

FOND DE CONCOURS

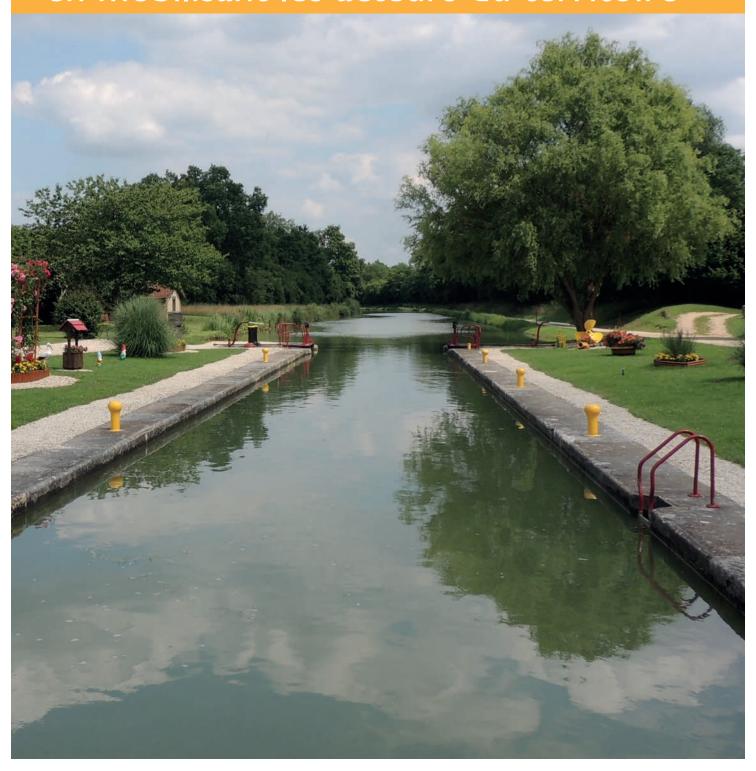
Ce dispositif a pour objectif d'aider financièrement les communes à faible population et disposant de moyens budgétaires restreints à réaliser des investissements.

| Communes | Type d'investissement | Coût total HT | Taux d'intervention | Montant fond de concours | Date décision |
|-----------------|--|------------------|------------------------|--------------------------|------------------|
| Bellechaume | Travaux voirie et acces- sibilité à l'intérieur du cimetière | 19 191,49 € | 50% | 9 000,00 € * | 21/09/17 |
| Beugnon | Travaux voirie, accessibilité d'une salle de classe en salle du conseil municipal et espace culturel | 49 875,00 € | 60% | 10 000,00 € * | 21/09/17 |
| Neuvy-Sautour | Travaux voirie Réfection cour mairie | 29 832,00 € | 20% | 5 000,00 € * | 21/09/17 |
| Paroy-en-Othe | Remise en état église Travaux rénovation salle polyvalente | 32 500,00 € | 60% | 10 000,00 € * | 21/09/17 |
| Chailley | Achat d'équipements urbains Accueil touristique | 29 737,84 € | 25% | I 752,50 € | 14/12/17 |
| Champlost | Travaux rénovation salle des fêtes | 29 661,65 € | 30% | 7 000,00 € * | 14/12/17 |
| Hauterive | Travaux accessibilité cimetière | 22 407,29 € | 50% | 9 000,00 € * | 14/12/17 |
| Jaulges | Travaux accessibilité ERP (mairie, école maternelle, salle polyvalente) | 16 085,00 € | 40% | 5 672,00 € | 14/12/17 |
| Chéu | Réfection parking foyer communal | 47 598,27 € | 30% | 7 000,00 € * | 19/04/18 |
| Percey | Aménagement place de la Mairie | 40 340,00 € | 60% | 10 000,00 € * | 19/04/18 |
| Lasson | Travaux église | 80 832,23 € | 60% | 10 000,00 €* | 24/05/18 |
| Villiers-Vineux | Couverture lavoir Reprise de la noue de l'église - Accessibilité | 23 237,77 € | 60% | 10 000,00 € * | 24/05/18 |
| Chemilly/Yonne | Réhabilitation logement communal | 36 666,85 € | 25% | 6 000,00 € * | 28/06/18 |
| Esnon | Réfection parking église et mairie Réfection arrêt de bus | 23 222,44 € | 50% | 9 000,00 € * | 28/06/18 |
| Jaulges | Travaux études chemins, fossés et voirie | 10 800,00 € | 40% | 2 328,00 € * | 27/09/18 |
| Seignelay | Rénovation piscine | 573 037,00 € | 10% | 4 000,00 € * | 27/09/18 |
| Soumaintrain | Installation compteur forain | 6 397,74 € | 60% | 3 838,00 € | 16/11/18 |
| Venizy | Aménagement et créa- tion local pompiers CPI | 17 564,00 € | 20% | 3 513,00 € | 16/11/18 |
| Total | | | | 123 103,50 € | |
| | | | | | |

^{*} plafond d'aide

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Construire une politique d'avenir en mobilisant les acteurs du territoire



ESPACES D'ACTIVITÉS

Offrir des disponibilités foncières aux entreprises

ZAE

De par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), la Communauté de communes est compétente pour l'ensemble des zones d'activités présentes sur son territoire sauf à préciser l'intérêt communautaire de ces dernières.

En 2017, suite à un recensement et la définition de critères, notamment l'existence de foncier à commercialiser et la présence de voiries internes de desserte, les espaces suivants ont été déclarées communautaires :

- Zones d'activités économiques dites du « Pilate » et de la « Rue du I I novembre » à Brienon/A,
- Zone d'activités économiques dite du « Poirier rouge » à Percey,
- Zones d'activités économiques dites « Les Galettes », « Les Têtes d'Or », « Hébeiches Armance » et « La Saunière » à Saint-Florentin.

Par ailleurs, une partie de la zone industrielle de Chemilly/Yonne est d'ores et déjà communautaire.

En 2018, la CCSA s'est rendue propriétaire des trois zones commercialisables :

- Le Poirier Rouge à Percey : 8 790 m², en contrepartie du versement d'une somme globale de 35 160 € (valeur estimée par les services de l'État : 43 950 €).
- Les Têtes d'Or à Saint-Florentin : 22 237 m², en contrepartie du transfert de l'emprunt contracté

- par la ville et non encore remboursé soit 230 679 € au 1er janvier 2017 (valeur estimée par les services de l'État : 218 556 €).
- Le Pilate à Brienon/A: 29 953 m², en contrepartie du transfert de l'emprunt contracté par la ville et non encore remboursé soit 341 294,28 € au ler janvier 2017 (valeur estimée par les services de l'État: 131 568 €).

Par ailleurs, la Communauté de communes s'est associée aux communes de Beaumont, Chemilly/Yonne, Gurgy ainsi que l'agglomération d'Auxerre sur un accord cadre précisant l'avenir du site de l'ancien site militaire dit « Camp de Chemilly » à la conclusion de l'exploitation des gravières par la société Sablières de Gurgy.

Enfin, à l'automne 2018, le Conseil communautaire a donné son accord pour la cession d'un terrain de 2 290 m² à Saint-Florentin au profit de la carrosserie CAMPOS et pour la cession de deux parcelles de 2979 m² et 2636 m² à la société Charlatte Manutention à Brienon/A. Le tout au prix de 10 € HT le m².

PERSPECTIVE 2019

Suite à un travail initié fin 2018, l'année 2019 devrait être consacrée au déploiement de deux types de signalétique concernant les ZAE :

- des panneaux promotionnels
- des panneaux d'entrée de zone

sachant que la démarche a été élargie à l'ensemble des ZAE du territoire même non communautaires.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Mettre les entreprises au coeur de nos préoccupations

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

De par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, la Communauté de communes est compétente pour l'attribution de subvention à l'immobilier d'entreprise.

En 2017, la Communauté de communes a signé une convention cadre autorisant le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté à abonder l'aide de la Communauté permettant ainsi aux entreprises de bénéficier de l'appui régional.

En 2018, le conseil communautaire à accorder une aide de 2 000 € à la société CHAUVOT pour l'acquisition et l'aménagement de son nouveau site de production à Chemilly/Yonne.

Par ailleurs la Communauté de communes est devenue membre de l'Agence Économique Régionale de Bourgogne-Franche-Comté. Un chargé de mission est à la disposition des intercommunalités de l'Yonne et accompagne la CCSA, au cas par cas, dans les projets de développement des entreprises de notre territoire.

REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE









EMPLOI

Le développement et l'implantation d'entreprises sur le territoire ne reposent pas uniquement sur les conditions matérielles d'accueil ou sur l'effet levier de subventions publiques, Ces dernières ont en priorité besoin de personnel.

Sur ce point la Communauté de communes doit mener des actions, en partenariat avec les autres acteurs de ce domaine que sont les organismes consulaires (chambres de métiers et de l'artisanat, de commerce et d'industrie), Pôle Emploi ou la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, au profit des entreprises du territoire communautaire.

La Communauté de communes a développé un partenariat avec la mission locale de l'Auxerrois pour laquelle nous avons apporté 12 500 € en 2017.

Parallèlement, la Communauté de communes a accompagné l'association l'Outil en Main à hauteur de 1250 € en 2017 et 2018 pour favoriser le transfert du savoir-faire vers les jeunes.

PERSPECTIVE 2019

Le rôle de la CCSA ne peut se limiter à attribuer des subventions mais plutôt à suivre les projets tout au long de leur processus. Un chargé de mission dédié au développement économique sera recruté. Son action visera d'une part :

- à accompagner et renforcer le développement endogène des entreprises notamment les artisans/commerçants et les PME,
- à valoriser et favoriser l'implantation ou le développement d'entreprises sur les espaces d'activités qu'ils soient ou non communautaires à partir du moment où ils sont situés sur le territoire Serein et Armance,
- à favoriser la création d'emplois en permettant aux entreprises de s'implanter et/ou se développer,

et d'autre part, à favoriser la résorption des friches industrielles privées dans une perspective de remettre sur le marché des espaces économiques disponibles.

TOURISME

Faire du territoire un espace d'exception

ANIMATION TOURISTIQUE

Dans la cadre de la politique en faveur du développement touristique, la Communauté de communes a mis en place un Office de Tourisme communautaire.

LES MISSIONS DE L'OFFICE DE TOURISME

Accueillir et répondre aux attentes personnalisées des visiteurs par une information adaptée à la demande

Assurer la promotion touristique du territoire

Communiquer l'offre touristique sur différents supports : éditions, internet et réseaux sociaux

Organiser des visites, des balades thématiques et des animations touristiques (Bistrots Nomades, Journées du Patrimoine, Fantastic Picnic...)

Fédérer les acteurs et les partenaires touristiques et partager la veille touristique du territoire

Établir les dossiers de qualification «Chambres d'hôtes référence®» et effectuer les pré-visites des meublés de tourisme en prévision d'un classement

Proposer un service de billetterie «TER Bourgogne», loisirs et événementiel local

Pour financer l'animation touristique, la Communauté de communes a mis en place la taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire. Cette dernière est due par les touristes séjournant (avec hébergement) sur notre territoire.

En 2017, le budget consacré à l'action de l'office de tourisme était de 140 000 €. La CCSA a perçu plus de 3 000 € de taxe de séjour.

En 2018, le budet s'élevait à 147 000 € et la taxe de séjour à 5 000 €.

Sur ces deux années, la Communauté a également accompagné l'association «Maison du Tourisme» de Brienon/A à hauteur de 2000 € par an.

Considérant la nécessité d'accueillir dans les meilleures conditions les touristes sur notre territoire, notre Communauté a décidé d'aménager de nouveau locaux pour l'Office de Tourisme, à Saint Florentin.



Ouvert **en 2018** et adapté aux attentes des nouveaux modes de consommation touristique, le site offre également la possibilité de commercialiser des productions locales de bouche ou bien artistiques. Des ateliers de cuisine (pour adultes et enfants) sont proposés au public. Le coût des travaux s'est élevé à 346 160 € HT (dont 100 000 € de subventions). À cela s'est ajouté le mobilier et l'équipement informatique pour un montant global de 16 311 € soit un coût global de 362 471 €.

Parallèlement, conscient qu'il est indispensable d'être au plus proche du terrain pour à la fois capter la clientèle touristique et mettre en valeur nos atouts, l'établissement s'est doté d'un bureau d'information touristiques itinérant (sous la forme d'un campingcar aménagé). En saison, ce bureau mobile assure des permanences hebdomadaires à Brienon/Armançon et Seignelay. Le véhicule est aussi présent sur les foires, vide-greniers et événements ponctuels dès lors que les communes du territoire invitent l'Office de Tourisme à y participer.



ÉQUIPEMENTS **TOURISTIQUES**

Depuis plusieurs années la CCSA a mis le développement des sentiers de randonnée au cœur de sa stratégie de déploiement des équipements touristiques.

Dans ce cadre, la CCSA finance l'ensemble de la signalétique située le long des itinéraires.

En 2018, 5 parcours balisés (et leurs liaisons) sont disponibles:

- « Le haut des Sorins » et « Le circuit du Fays » sur Turny,
- « Le circuit de la forêt d'Othe » sur Sormery,
- « Entre lavoirs et cours d'eau » sur Venizy,
- «Les trois lavoirs» sur Chailley.

Par ailleurs, la Communauté de communes Serein et Armance s'est associée à celle de Chaource et Val d'Armance et à l'agglomération Troyes Champagne Métropole dans un vaste projet de transformation de la voie ferrée Troyes-Saint-Florentin en une vélo-voie équipée de relais et autres pôles services.

Cette liaison s'inscrit dans le cadre des grandes liaison nationales Est-Ouest à vélo.

prévisionnel Ιe coût actuel (plusieurs points restent à expertiser, notamment l'état des ouvrages SNCF) s'établit à 5 983 025 € HT dont I 408 410 € (hors subventions à venir) pour la CCSA.

Au regard du long délai d'étude, les travaux ne devraient pas démarrer avant 2023/24.

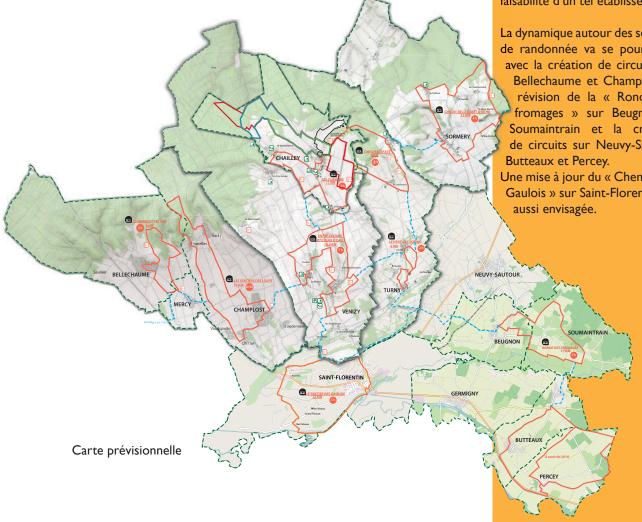
PERSPECTIVE 2019

L'action de l'Office de Tourisme se poursuivra en développant de nouvelles activités liées à de l'événementiel et à la mobilisation de ses différents outils. L'Office de Tourisme inscrira également son action dans le cadre d'appels à projet touristique nationaux en phase avec les atouts de notre territoire.

Par ailleurs devant les fermetures successives et sans reprise des établissements d'hébergement hôtelier, la Communauté aura à s'interroger sur la nécessité de favoriser l'arrivée de nouveaux professionnels du domaine via notamment une étude de faisabilité d'un tel établissement.

La dynamique autour des sentiers de randonnée va se poursuivre avec la création de circuits sur Bellechaume et Champlost, la révision de la « Ronde des fromages » sur Beugnon et Soumaintrain et la création de circuits sur Neuvy-Sautour, Butteaux et Percey.

Une mise à jour du « Chemin des Gaulois » sur Saint-Florentin est





Le canal de Bourgogne, source de développement

UN PÔLE MULTIMODAL

La Communauté de communes assure la gestion du port de Saint-Florentin via une convention de délégation de services avec Voies Navigables de France. Le site dispose d'un port de plaisance doté d'une darse et pouvant recevoir 76 bateaux et d'un chantier fluvial dit «Quai de l'Est», occupé par deux artisans spécialisés dans l'entretien des bateaux.



En 2017, après les gros volets d'aménagement de l'année précédente, des faiblesses de l'équipement ont été repérées et des investissements complémentaires envisagés. La CCSA a acquis des bers destinés à accueillir les bateaux sortis de l'eau (7 470 €) et a procédé au

renforcement de la plateforme du Quai de l'Est à hauteur de 27 528 €.

En 2018, du fait de la pose de palplanches dans le prolongement du quai d'honneur, il a été possible de créer de nouvelles places de stationnement qui ont nécessité la pose de nouveaux compteurs électriques, bornes et système d'amarrage.

Parallèlement un système de vidéo protection a été installé et l'éclairage et la signalétique améliorés. L'ensemble de ces travaux s'élève à 43 700 €. À cela s'ajoutent des travaux complémentaires sur le quai d'honneur pour un montant de 10 300 €.

Pour rappel, nous avons bénéficié, en début de saison, de la fermeture du canal du Nivernais, ce qui a eu pour conséquence de booster le nombre de bateaux et par conséquent le nombre de visiteurs.

L'ouverture des canaux du Centre et de l'Est a été réalisée sur le port de Saint-Florentin les 30 et 31 mars 2018.

PERSPECTIVE 2019

Le site du port de Saint Florentin offre de nombreuses opportunités de développement.

Durant l'année, notre établissement aura à s'interroger sur les facultés de renforcer l'attractivité de ce pôle fédérateur en étudiant la faisabilité d'un hébergement touristique et de restauration.

Avec l'accroissement de la capacité d'accueil du nombre de bateaux, l'activité du port devrait se développer (sous réserve des contraintes de navigabilité comme nous en avons connues à l'automne 2018).

LE PORT EN CHIFFRES

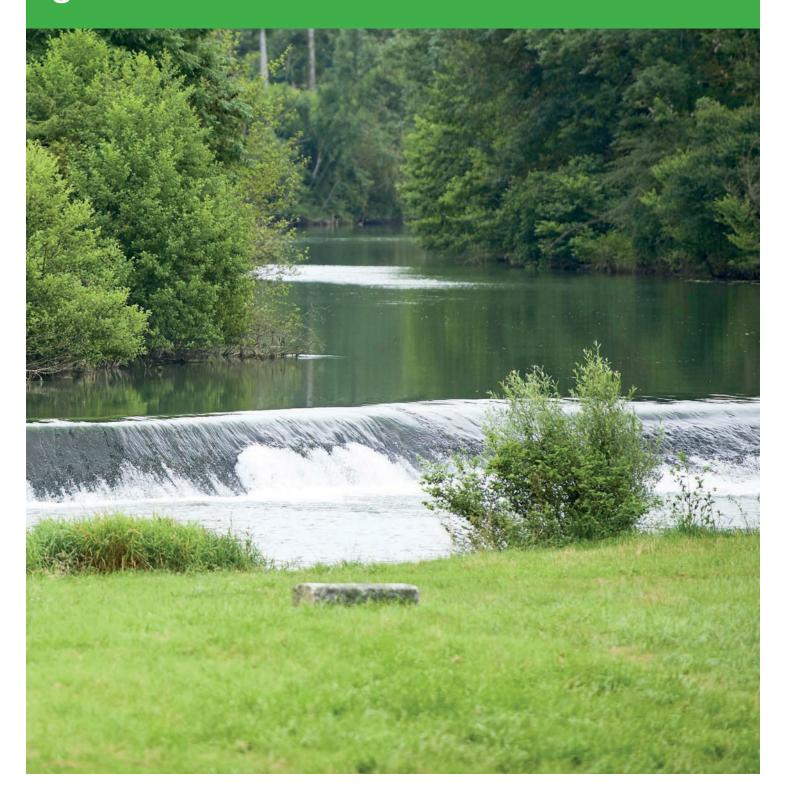
| | re de perso ord en escal | Bateaux de passage | | |
|-----------|-----------------------------|-----------------------|------|------|
| | 2017 | 2018 | 2017 | 2018 |
| Mars | 2 | 31 | I | 8 |
| Avril | 130 | 182 | 51 | 70 |
| Mai | 214 | 289 | 49 | 93 |
| Juin | 272 | 236 | 93 | 78 |
| Juillet | 238 | 276 | 81 | 99 |
| Aout | 287 | 289 | 103 | 115 |
| Septembre | 226 | 216 | 64 | 61 |
| Octobre | 125 | 52 | 46 | 22 |
| Total | 1492 | 1571 | 488 | 546 |



| Bateaux hivernés | | | |
|---------------------|------|--|--|
| 2017 | 2018 | | |
| 52 | 73 | | |

ENVIRONNEMENT

Répondre aux enjeux de protection des ressources de notre territoire pour les générations futures



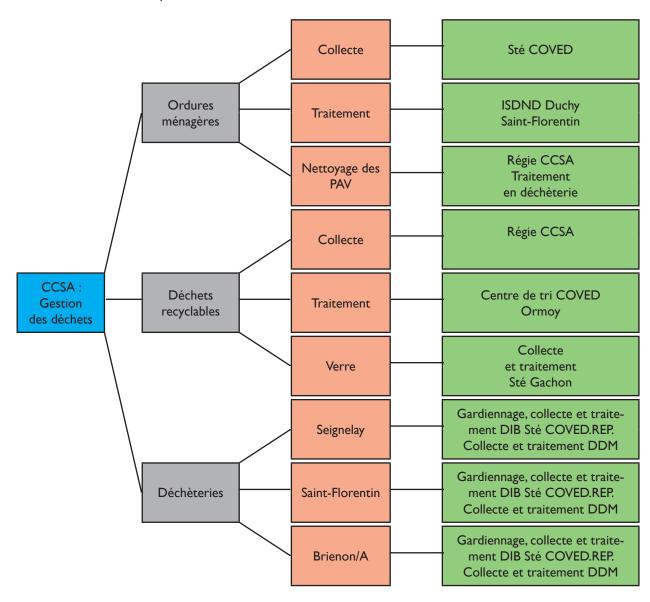
DÉCHETS

Un défi à relever collectivement

FONCTIONNEMENT DU SERVICE DÉCHETS

L'action du service Déchets recouvre la collecte et les traitement des déchets ménagers et assimilés en tant que tels, la gestion de déchèterie, l'aménagement et la gestion des points d'apports volontaires ainsi que toute action visant à réduire, recycler ou traiter les déchets ménagers et assimilés.

Il est à noter qu'au printemps 2018 la quasi-totalité des marchés de prestation de service a été renouvelée. Les tarifs ont alors évolué en conséquence.



EN MATIÈRE DE DÉCHETS

| | | 2017: 4 054 tonnes → coût associé: 899 533 € 2018: 2 239 tonnes → coût associé: 616 262 € | Coût du service • 62 % (collecte en tant que telle) • 30 % (traitement) • 8 % (taxe générale sur les activités polluantes) |
|-------------------------------|-------|--|---|
| Collectes | | 2017: I 551 tonnes → coût associé: 551 464 € 2018: I 491 tonnes → coût associé: 529 057 € | Coût du service • 31,5 % (collecte en tant que telle) • 61 % (traitement) • 6,5 % (taxe générale sur les activités polluantes) |
| | | 2017: 2 535 tonnes → coût associé: 124 249 € 2018: 2 084 tonnes → coût associé: 87 071 € | En 2018, la déchèterie de Saint-Florentin s'est équipée d'un broyeur à déchets verts qui évite les transferts de charge de déchets (le broyage se réalise à la base sur la plateforme de Brienon/A). Le broyat est expédié pour partie à la Compostière de l'Aube (plateforme de compostage à Bouilly). |
|) échèteries | eries | 2017 : 5 814 tonnes | gravats: 35% - tout venant: 36% - bois: 14% ferraille: 6% - DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques): 5% - carton: 3% déchets toxiques: 1% |
| Déchè | | 2018 : 5 956 tonnes | gravats : 36% - tout venant : 35% - bois : 15% ferraille : 6% - DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) : 4% - carton : 3% déchets toxiques : 1% |
| Points d'apport volontaire | | 2017: 894 tonnes → coût associé: 40 155 € 2018: 873 tonnes → coût associé: 40 478 € | |
| Points d | | En 2018, la Communauté a rencontre pour les points d'apports volontaires | é des difficultés avec son partenaire Eco Textile qui n'étaient plus vidés. |

EN MATIÈRE DE PRÉVENTION

Pour s'inscrire dans les priorités nationales visant à réduire le volume de déchets ultimes non recyclable et à inciter au développement et à l'amélioration du tri, la Communauté doit mener des actions de prévention.

À ce titre, elle s'est associée au Syndicat des Déchets du Centre Yonne (SDCY) qui porte le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Le SDCY et ses collectivités adhérentes sont également engagés dans le programme Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet. Il s'agit d'un outil de planification qui prévoit la mise en œuvre d'actions visant à réduire mais également à mieux gérer les déchets produits sur le territoire. L'objectif final du programme est de réduire les ordures ménagères résiduelles de 15% et l'ensemble des déchets pris en charge par la collectivité (déchets ménagers assimilés, c'est-à-dire : ordures ménagères résiduelles+ tri+ déchèteries) de 7% en 3 ans.

En 2017, en partenariat avec le SDCY, la Communauté de communes a mené des actions de prévention, des animations déchets verts/compostage en déchèterie, des réunions sur le compostage et le paillage à Saint-Florentin, Brienon/A et Seignelay, la mise en place de site de compostage collectif et la sensibilisation sur la réduction du gaspillage alimentaire. En parallèle, des démarches de sensibilisation au tri sélectif ont été menées dans l'habitat collectif. Pour la sensibilisation des plus jeunes, les services communautaires étaient aussi présents (en partenariat avec le SDCY) sur des événements comme Festi-Coccinelle (festival musique et animations enfants).

INVESTISSEMENTS

La Communauté a essentiellement investit dans deux déchèteries.

En 2017, à Seignelay, le site a été doté d'équipements adaptés aux attentes des usagers et de développement des dépôts en déchèterie à savoir un quai de déchargement et de stockage des déchets verts et deux abris de stockage pour les pneus et les appareils électriques. Un système de vidéo surveillance et d'éclairage a également été installé. Le coût global de l'opération s'est élevé à 256 911 € HT avec une subvention de 100 094 €.



En 2018, la déchèterie de Saint-Florentin a été rénovée pour se mettre en conformité avec la législation de 2017 relative à la réforme des Installations Classées et de Protection Environnementale, aux recommandations pour la Conception des Déchèteries intégrant la santé et la sécurité au travail, et l'accroissement de son activité. Ont ainsi été réalisés, une rehausse des quais, des quais de déchargement supplémentaires, une aire de broyage sur benne des déchets verts et un local de stockage des pneus. Par ailleurs, un système de



signalisation complet et la vidéosurveillance ont été

Le coût global de l'opération s'est élevé à 540 194 € HT avec une subvention de 204 112 €. En parallèle, pour faciliter le travail des équipes d'entretien des points d'apports volontaires, ainsi que pour déplacer les bennes sur le site de la déchèterie de Saint-Florentin, la Communauté de communes a acquis un véhicule équipé d'une grue pour un montant global de 51 600 €. Ce véhicule sert également à déplacer les plots en béton destinés aux manifestations organisées par les communes.

FINANCEMENT DU SERVICE

En 2017, pour financer le service, la collectivité s'est appuyée sur deux systèmes à savoir la redevance incitative sur le secteur Seignelay- Brienon/A qui venait d'être installée en 2016 et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

À l'automne, eu égard d'une part à la réalité de la perception des revenus issus de la redevance incitative, du volume important d'impayés, et d'autre part de l'augmentation conséquente rendue nécessaire pour équilibrer le budget annexe dédié, le Conseil communautaire a décidé d'élargir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à l'ensemble du territoire communautaire à compter du ler janvier 2018.

Ces taxe et redevance ont constitué en moyenne sur les deux années 80 % des revenus affectés au service Les autres sources de revenus sont les subventions des éco organismes à hauteur de 14 % en moyenne, la vente de produits récupérables pour 5,8 % en moyenne et enfin les redevances de professionnels (entreprises) pour 0,2%.

PERSPECTIVE 2019

En termes de collecte, l'année 2019 sera celle de l'expérimentation du passage à la collecte tous les 15 jours pour les ordures ménagères afin de réduire l'empreinte carbone du service et de réaliser des économies sur le coût du service.

Parallèlement, la communauté de commune va recevoir un nouveau camion de collecte pour le tri dont le coût s'élève à 159 000 €.

En matière de fiscalité, les résultats 2018 laissent augurer une baisse sensible du taux de la TEOM.

Enfin, pour résoudre le problème des PAV Eco Textile, un nouveau partenariat sera noué avec la structure le Relais en début d'année.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Préserver la ressource en eau et lutter contre les pollutions

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le SPANC est une compétence qui existait déjà avant la fusion des deux anciennes Communautés de communes. Cependant, les 2 secteurs ne fonctionnaient pas de la même manière.

En 2017 et 2018

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie a été un partenaire financier conséquent (60% de subventions en moyenne) jusqu'à fin 2018. Sur le Florentinois, le service est géré en direct. La Communauté de communes, via un prestataire, réalise les diagnostics initiaux et de contrôles réguliers obligatoires en contrepartie de quoi, elle sollicite une redevance annuelle pour financer le service et étaler le coût des opérations. Un vaste programme de diagnostic des 2 100 installations lancé en 2016 s'est achevé fin 2018. Par ailleurs la Communauté réalise les diagnostics obligatoires lors des cessions et de nouvelles constructions. Ces diagnostics sont facturés à l'opération.

Elle a proposé de réaliser certains travaux d'installation de système d'assainissement non collectif.

Treize propriétaires se sont inscrits dans cette démarche (à

Lasson, Sormery et Turny). Ces travaux doivent s'achever au printemps 2019.

Sur le secteur Seignelay-Brienon/A, durant les années 2017 et 2018, c'est le syndicat mixte des Eaux de Puisaye Forterre qui assurait le service. Il n'intervenait qu'au cas par cas dans le cadre de cessions ou de nouvelles constructions. Il n'y a pas eu sur cette période, de programme globalisé de diagnostic des 1 100 installations présentes sur le territoire concerné.



PERSPECTIVE 2019

En matière de SPANC, dès mai 2018, la Communauté de communes, souhaitant harmoniser la gestion de ce service et assurer l'équité de traitement des administrés concernés, a demandé à reprendre la gestion en direct sur le secteur Seignelay-Brienon/A. En tenant compte des procédures nécessaire, ce ne sera qu'en 2019 que cette opération sera réalisée. Cette évolution nécessitera de relancer une consultation pour un nouveau marché de prestation à l'échelle du nouveau territoire. Il s'agira alors de lancer un programme de diagnostics initiaux sur les secteurs qui n'auraient pas encore été traités.

Par ailleurs, les nouvelles règles de financement de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ne permettront pas à l'avenir de bénéficier d'un accompagnement substantiel tant sur le partie diagnostic que sur celle des travaux. Notre territoire devra donc compter uniquement sur ses propres ressources, en l'occurrence la redevance, pour financer le service.

En matière d'espaces naturels, dans le cadre de la réflexion sur la valorisation des sites de biodiversité tant au profit des scolaires que des touristes empruntant la véloroute le long du canal de Bourgogne, la Communauté de communes pourrait être intéressée à acquérir le site des anciennes sablières de Jaulges afin d'y aménager un espace de découverte et de préservation des espèces. Eu égard à l'importance du site et à la nécessité d'acquérir le foncier, ce projet pourrait mettre plusieurs années à aboutir.

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Prévenir plutôt que guérir

GÉMAPI

En 2018

Depuis le 1er janvier, la Communauté de communes est compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Derrière cette compétence, elle doit mettre en œuvre des politiques concernant :

- l'aménagement des bassins versants,
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau,
- la défense contre les inondations,
- la protection et la restauration des zones humides.

Les enjeux liés à cette compétence sont considérables.

Avec trois rivières (l'Armançon, le Serein et l'Yonne), le territoire communautaire a été touché par des inondations importantes ces dernières années.

Cependant des actions véritablement efficientes ne peuvent se concevoir qu'au niveau du bassin versant. C'est pourquoi, notre établissement à confié cette mission aux trois syndicats mixtes de l'Armançon, du Serein et de Yonne Médian.

Pour financer cette compétence, dont le coût 2018 s'élève à 102 649 €, une

taxe dédiée dite taxe GEMAPI, a été mise en place afin de ne pas devoir pénaliser d'autres politiques en prélevant des crédits pour une compétence imposée par l'État.

PERSPECTIVE 2019

Avec la montée en puissance des programmes d'action portés par les syndicats, des déclinaisons opérationnelles devraient voir le jour.

En contrepartie, le coût de cette compétence devrait encore un peu augmenter pour financer les programmes à venir.



SERVICES À LA POPULATION

Un établissement au service de l'épanouissement de ses habitants



ÉCOLE DE MUSIQUE Développer la richesse culturelle

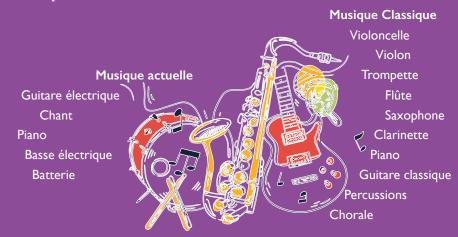
MUSIQUE ACTUELLE ET CLASSIQUE

La Communauté de communes dispose d'une école qui dispense un enseignement spécialisé dans le domaine de la musique. Elle est un lieu d'échanges culturels qui se fixe comme objectif d'offrir une formation musicale et vocale de qualité alliant rigueur et plaisir à un large public

Elle assure les enseignements artistiques de la formation initiale jusqu'à la fin du cycle 2 afin d'apporter les bases de la pratique et de la compréhension musicale aux élèves et ainsi leur permettre, en sortant, de pouvoir s'orienter vers de nouveaux objectifs musicaux.

L'école dispose de deux lieux d'enseignement, l'un situé à Brienon/Armançon (pôle musiques actuelles) et l'autre à Saint-Florentin (pôle classique). Les élèves se produisent aussi hors les murs de l'établissement. Ces échanges entre établissements culturels sont très importants. Ils permettent aux élèves de rencontrer d'autres ensembles, de partager leur passion commune et de monter sur des scènes reconnues de la région.

Enseignements dispensés



Année scolaire 2017-2018

129 élèves ont été accueillis au sein de l'école de musique.

À l'enseignement de la pratique de l'instrument, s'ajoute celui de la formation musicale (solfège), des techniques de studio d'enregistrement et de la musique assistée par ordinateur.

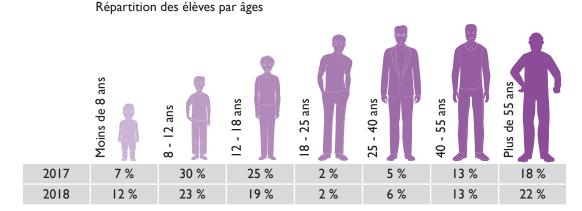
Parallèlement, des actions d'éveil et de sensibilisation à la pratique musicale sont menées dans les écoles primaires du territoire communautaire. L'animateur · trice conçoit, met en œuvre, évalue et réalise des projets musicaux en collaboration avec les équipes pédagogiques et éducatives des écoles maternelles et primaires autour de la musique. Des projets sont développés autour du chant choral, de l'improvisation vocale et instrumentale, du rythme, de l'expression corporelle, du conte musical et de la démarche d'invention et de création.

21 écoles du territoire ont bénéficié de cet accompagnement.

Par ailleurs, l'école a organisé durant l'année scolaire des auditions dans les communes de Venizy, Bellechaume, Seignelay, Ormoy, Neuvy-Sautour, Champlost, Beugnon, Chailley et Mont-Saint-Sulpice.

Certains élèves se sont produits au cabaret l'Escale à Migennes ainsi qu'à Troyes dans le cadre d'un échange musique actuelle. Le Festival en Othe a également accueilli des musiciens de l'école.

Il est à noter qu'en 2017, la Communauté de communes a été un membre fondateur du syndicat mixte d'enseignement artistique qui emploie ainsi les professeurs enseignant la musique dans différentes écoles du département de l'Yonne.



Année scolaire 2018-2019

L'école a accueilli 140 élèves bien que l'enseignement du violoncelle n'ait pu être maintenu du fait de l'absence de professeur disponible dans l'Yonne.

Le travail d'éveil et de sensibilisation à la pratique musicale dans les écoles communales s'est poursuivi dans 22 écoles du territoire.

L'école a réalisé ses auditions annuelles à Bellechaume, Héry, Germigny, Chailley, Brienon/A, Chéu, Sormery, Paroy-en-Othe, Soumaintrain et Mercy.

Au-delà de ces rencontres, certains musiciens sont intervenus au cabaret l'Escale (à Migennes), au Skénéteau (à Monéteau) dans le cadre de « Percus'Yonne » et de la



journée «Musiciens en herbe».

Septembre 2018 : mise en place de l'opération «Orchestre à l'école». Sur la base d'un partenariat établi entre l'établissement scolaire Pommier Janson (Saint-Florentin) et l'école de musique, tous les élèves d'une classe de CE2 ont reçu un instrument choisi parmi les percussions, le saxophone, la trompette et la flûte. Deux fois par semaine, les élèves ont travaillé leur instrument avec des professeurs de l'école de musique et ont pratiqué la musique en orchestre. Deux mois plus tard, avec des partitions écrites spécialement pour eux, ils se sont produits «en concert » devant parents et officiels. Pour terminer l'année, ces élèves ont rejoint les rangs de l'Harmonie municipale de Saint-Florentin pour interpréter trois morceaux en commun.

L'expérience s'étale sur trois ans.

NOUVEAU SITE

L'enseignement musical est assuré sur des sites qui sont à la fois vétustes, non conformes aux règles d'accessibilité et de sécurité, difficilement aménageables, mais également inadaptés aux attentes actuelles d'enseignement artistique tant en matière de synergie des enseignements et d'ouverture vers l'extérieur que de qualité acoustique.

Devant ce constat, la Communauté de communes a décidé de construire une nouvelle école de musique sur la commune de Venizy. Cet établissement, conçu en partenariat avec les professeurs, permettra d'offrir de meilleures conditions pour l'enseignement et la pratique musicale. Il sera notamment doté d'un véritable studio d'enregistrement et d'un auditorium.

Cette opération d'un coût global de 1,3 millions d'euros bénéficiera d'aides publiques à hauteur de 72 %.

Perspective 2019

Les études opérationnelles de la nouvelle école devraient s'achever d'ici la fin du premier semestre pour un démarrage des travaux au début de l'automne 2019 et une livraison un an plus tard.



L'année scolaire 2019/2020 devrait consacrer le développement de la pratique collective et le partenariat avec des structures extérieures dans l'attente de la refonte du projet d'établissement en lien avec la création du nouveau site pour l'école de musique.

SOUTIEN AUX ANIMATIONS CULTURELLES

Accompagner les acteurs du développement culturel

CE QUI A ÉTÉ FAIT

En 2017, la CCSA a subventionné le Festival en Othe (3 000 €) et l'association les Après-Midi de Saint-Flo (1 000 €).

En 2018, l'accompagnement a été reconduit pour ces deux structures.









PERSPECTIVE 2019

Afin d'ouvrir l'accompagnement à d'autres acteurs culturels du territoire communautaire, un nouveau règlement d'intervention a été voté et son application devrait permettre de toucher d'autres associations œuvrant dans le domaine pour des actions à rayonnement communautaire et au-delà.

SPORT

Favoriser la pratique et l'excellence sportive

ÉCOLE MULTISPORTS

Depuis plusieurs années la Communauté de communes Seignelay-Brienon/A a mis en place une école multisports (EMS) destinée aux enfants de 6 à



sur les 33 semaines de l'année scolaire (hors vacances). L'EMS repose sur un partenariat entre la Communauté de les communes, communes accueillent physiquement les activités et l'association

Profession Sport Yonne qui assure l'encadrement des activités et offre la possibilité de découvrir 5 à 8 familles d'activités variées : athlétiques, aquatiques, gymniques, artistiques, collectives, de raquette, pleine nature, d'opposition.

Sur 2017-2018, ce sont soixante jeunes issus de neuf communes qui ont bénéficié du dispositif.

Sur 2018-2019, quatre-vingt-deux jeunes de vingtdeux communes (dont certaines extérieures à la Communauté de communes) se sont inscrits dans cette démarche. L'accroissement d'activité s'explique par le développement d'activités sur l'ancienne Communauté de communes du Florentinois.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

La Communauté de communes peut accompagner les associations à caractère sportif dans des actions rayonnant sur l'ensemble de la Communauté de communes ou concernant plusieurs communes de son périmètre.

En 2017, pour la première année d'existence de la Communauté de communes, peu de subventions ont été accordées faute de stratégie en la matière, il faut cependant noter les aides accordées au Moto-Club de Brienon/A (I 500 €) et à l'ESF Athlétisme de Saint-Florentin (I 000 €).

En 2018, au titre des activités sportives, la Communauté de communes a attribué des subventions à:

- Association Sportive d'Héry (Basket) : 2 000 €
- Moto-Club de Brienon/A : 2 000 €
- Comité des boucles de l'Yonne (Cyclisme) :
- Mécénat sportif (M. Frédéric Saunois) : 400 €
- Sentinelle de Brienon/A (Tir à l'arc) : 3 500 €
- Trail de Chailley : I 000 €
- Vétathlon (Champlost) : I 000 €

PERSPECTIVE 2019

La Communauté de communes va poursuivre le développement de l'EMS. Cependant, le mode de fonctionnement actuel révèle plusieurs failles :

- les groupes de petites tailles se révèlent inadaptés à des pratiques collectives,
- les sites de pratique et le matériel ne sont pas forcément sécurisés et adaptés,
- toutes les communes ne peuvent pas être couvertes au niveau des pratiques,
- il n'y a pas de lien entre les actions menées au titre de l'EMS et les associations sportives de la CCSA. En conséquence de quoi, il y a une absence de logique de parcours vers la pratique sportive en club. De ce fait, il sera nécessaire, tout en maintenant le dispositif, de revoir son organisation interne.

Par ailleurs, un travail de réflexion sur les modalités d'attribution des subventions communautaires a été mené au second semestre 2018. Un règlement définissant des critères plus précis a été établi et voté le 16 novembre 2018 pour une entrée en vigueur en 2019.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

La Communauté de communes possède plusieurs équipements à caractère sportif : un centre tennistique et un aérodrome où plusieurs associations se partagent l'espace (parachutisme,vol à voile, aviation, aéromodélisme, paramoteur).

Par ailleurs un diagnostic des infrastructures sportives présentes sur le territoire a été réalisé durant le printemps et l'été 2018. Il a mis en exergue des pôles d'excellence :

- Brienon/A (tir à l'arc et moto-cross)
- Chailley (parcours de trail et de randonnées)
- Héry (basketball)
- Mont-Saint-Sulpice (football)
- Saint-Florentin-Chéu (parachutisme, athlétisme et karaté)
- Vergigny (tennis)

Il a été mis également en évidence la nécessité d'investir sur des infrastructures à rayonnement intercommunal dont un centre aquatique adapté aux besoins du territoire et un boulodrome.

Aérodrome

La Communauté de communes réalise régulièrement des travaux d'entretien sur les bâtiments et leurs abords.

En 2017, la toiture du bâtiment de l'aéroclub a été refaite pour un coût global de 42 543 € HT.

La surface de la piste a été compactée par la Direction Générale de l'Aviation Civile courant août et septembre. À propos des performances sportives, des groupes parachutistes de haut niveau sont venus s'exercer et des records de vols relatifs en groupe ont été battus.



En 2018, c'est la réfection du dallage du bâtiment de l'aéroclub qui a été réalisée pour un coût global de 36 340 €. La Communauté a aussi réalisé le reprofilage du taxiway pour un coût global de 11 700 €. Durant cette période les activités de vols à voile et de parachutismes se sont développées. En 2018, c'est une compétition internationale de vol relatif qui a été organisée. La structure a aussi organisé des formations peu développées en France renforçant la notoriété du site. Ce sont plus de 22 000 sauts qui ont été enregistré en 2018.

Centre tennistique

En 2018

Le centre tennistique a subi des dégradations suites à des infiltrations d'eau dans le bâtiment. Des mesures correctives ont été mises en œuvre sans que notre établissement soit sollicité financièrement.



Boulodrome

En 2018, le Conseil Communautaire a accepté la construction d'un boulodrome dans l'emprise de l'espace d'activités communautaire « Fossé Cailloux » à Saint-Florentin. Les premières études ont été lancées pour la réalisation de cet équipement destiné à accueillir la pratique de licenciés en toute saison.



Centre Aquatique

En septembre 2018, une étude de faisabilité pour la création d'un centre aquatique a été lancée dont le rendu se réalisera début 2019.

PERSPECTIVE 2019

À l'aérodrome, la réfection du toit du bâtiments du vol à voile, son désamiantage et la destruction de structures sommaires non utilisées sont prévues.

De nouvelles dégradations ayant été observées fin 2018 au centre tennistique, la CCSA devra avoir recours à la garantie dommage ouvrage.

Le printemps devrait consacrer la fin des procédures administratives et des études du boulodrome pour des travaux en été (réception des locaux en fin d'année).

Enfin, sur la base de l'étude de faisabilité, la CCSA devra se prononcer sur le lancement du projet de construction d'un centre aquatique.

ACTION SOCIALE

Une offre de services au quotidien

PORTAGE DE REPAS

La Communauté de communes du Florentinois assurait le portage de repas pour les personnes âgées ou handicapées avec la société Élite Restauration basée à Joigny comme fournisseur des repas.

La CCSA a poursuivi cette mission.

En 2017

Sur le secteur du Florentinois, 9 346 repas ont été livrés à 443 usagers.

En 2018

Le volume global de repas livré sur la partie florentinoise s'est établi à 7 093 pour 367 usagers.

Concernant la commune de Brienon/A et ses environs, la Communauté a apporté une aide de 14 000 € au CCAS (centre communal d'action sociale) pour compenser le déficit du service.



RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES - RAM

Un Relais d'Assistantes Maternelles a pour missions :

- d'accompagner parents et professionnelles dans leurs relations contractuelles, afin de favoriser l'accueil du jeune enfant,
- de favoriser la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s et de contribuer à l'animation de l'ensemble du territoire au travers des animations en itinérance, afin d'améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant.

La compétence dite RAM était à l'origine uniquement mise en œuvre par la Communauté de communes de Seignelay-Brienon/A. La CCSA a poursuivi l'action menée à partir du bureau du RAM situé à Brienon/A.

Le relais Les Papillons a été créé en octobre 2014 afin de répondre aux besoins de la population du territoire et de participer à la mesure de l'évolution de l'offre et de la demande d'accueil des jeunes enfants. Il s'est inscrit dans un projet communal global comprenant un multi-accueil, un accueil collectif de mineurs et une extension de l'école.

En 2017, seul le relais *Les Papillons* a été géré par la Communauté de communes. En fin d'année, on dénombrait I I I 4 personnes (assistant(e)s maternel(le)s et familles) entrées en contact avec le relais et 105 assistant(e)s maternel(le)s sur le territoire.

Fin 2018, 97 assistant(e)s maternel(le)s sont recensé(e)s sur le territoire du relais. I 386 personnes, assistant(e)s maternel(le)s et familles, ont contacté le relais.

Le relais *P'tit Poucet* situé à Saint-Florentin a ouvert en juin 2012. Il est géré en délégation de service public par la Maison Bleue (entreprise de crèche spécialisée dans la gestion et la création de crèches pour les entreprises et les collectivités) pour la Mairie de Saint-Florentin. Il est né de la volonté de la commune de développer les offres de modes d'accueil des enfants, d'offrir un accompagnement et un accueil adapté à chaque famille. Il est inclus dans un projet global avec le multi-accueil *Tom Pouce*.

Fin 2017, on dénombre 80 assistant(e)s maternel(le)s sur le secteur du relais et 485 personnes (assistantes maternelles comme familles) l'ont contacté.

En 2018

Au l'er janvier, la Ville de Saint-Florentin a cédé la quote-part de la délégation de service public de sa crèche, correspondant au RAM à la Communauté de communes. Le temps affecté à l'activité du RAM correspondant à 0,3 Équivalent Temps Plein, le volume d'activité est sensiblement plus réduit.

En juin, le service RAM (Saint-Florentin et Brienon/A) a été fusionné et dénommé RAM de l'Armançon

En fin d'année, il y avait 73 assistantes maternelles sur ce même secteur et le relais a été en contact avec 651 personnes (assistantes maternelles comme familles).



SANTÉ

Un audit sur l'offre de services de santé sur notre territoire révèle l'extrême fragilité en matière de médecine générale.

Si la Communauté de communes est disposée à construire une ou plusieurs maisons médicales, la difficulté à ce jour, réside en la quasi absence de médecins généralistes intéressés par la démarche. En effet, pour qu'un tel projet aboutisse, il doit s'appuyer sur une association de professionnels de santé dont obligatoirement des médecins généralistes.

GENS DU VOYAGE

Bien que non soumise à l'obligation de disposer d'une aire permanente pour les gens du voyage, la Communauté de communes dispose d'une aire de grand passage sur la commune de Saint-Florentin. Le règlement prévoit que le stationnement d'un groupe ne peut dépasser deux fois une semaine.

En 2017, cette aire a accueilli trois groupes officiels au printemps et durant l'été. La gestion de l'endroit s'est révélée problématique lorsque les groupes n'étaient pas encadrés ou que des éléments supplémentaires venaient s'implanter sans autorisation (comme durant l'été où notre établissement a connu des difficultés pour faire évacuer le site).

En 2018, trois groupes ont été accueillis. Là encore, la Communauté a été confrontée à des problèmes lors de l'évacuation du site compte tenu du règlement en vigueur. Par ailleurs de grosses dégradations aux alentours ont été constatées. Le fait que cette aire soit située en zone industrielle et proche d'habitations rend son fonctionnement problématique.

AUTRES

En complément de toutes ses actions, la Communauté de communes conserve la gestion de la station TOTAL située à Brienon/A et maintient la ligne de marché à destination de Migennes.

Perspective 2019

Portage de repas : à compter du 1 er janvier, la Communauté de communes assurera la fourniture et le portage de repas sur l'intégralité de son territoire. Pour cela, elle a acquis un nouveau véhicule frigorifique et un agent chargé de la livraison va être recruté. Par ailleurs, du fait de la fin du marché de fourniture d'Élite Restauration et de l'obligation de lancer une procédure de commande publique pour la fourniture de repas sur l'extension du territoire, une nouvelle consultation va être lancée début 2019.

Pour le relais P'tit Poucet, la délégation de service public s'achève le 31 août 2019. La Communauté reprendra en gestion directe l'ensemble du service à compter du 1er septembre 2019. Pour cela, elle se dotera des moyens techniques et humains nécessaires pour offrir un niveau de service équivalent sur l'ensemble de son territoire.

Dans les années à venir, la CCSA devra étudier toutes les possibilités afin de remédier à la sévère dégradation de l'offre de santé sur son territoire.

Enfin, l'année 2019 devrait être la dernière année de test du fonctionnement de l'aire de grand passage. À la lecture du bilan, la Communauté devra se réinterroger sur le maintien ou non de cet équipement.

LES MOYENS POUR AGIR

À la recherche de l'optimisation



LES FINANCES

UNE GESTION DYNAMIQUE ET RESPONSABLE

Les rapports financiers 2017 et 2018 de la CCSA sont tirés de l'analyse du compte administratif, tous budgets. Réalisée chaque année à l'occasion de son vote, cette analyse porte sur l'ensemble des réalisations budgétaires de l'exercice considéré et accompagnées de la présentation d'indicateurs illustrant la situation financière de la collectivité. Les montants sont indiqués en K€ - K = 1000.

L'ANNÉE 2017

FONCTIONNEMENT 2017

DÉPENSES : 5 445 K€ RECETTES : 7 956 K€

Personnel : I 130,60 K€ Fiscalité : 2 720 K€

Dotations, subventions, participations versées : 236 K€ Taxes et redevance

Contrats de prestatios de services : 2 069 K€ Dota

Entretien des voiries : 417 K€ Charges à caractère général : 692 K€

Intérêts de la dette : 63,40 K€ Autres dépenses : 151 K€

Dotations aux amortissements : 686 K€

Taxes et redevances ordures ménagères : 2 104 K€ Dotations globales de fonctionnement : 614 K€

Dotations des communes : 29 K€

Solde résultat reporté : - 857 K€

Produits d'exploitations des services : 396 K€ Subventions et participations reçues : 277 K€

recettes diverses : 16 K€

Quote part subventions investies : 135 K€ Résultats 2016 reportés : 1 665 K€

RÉSULTAT FONCTIONNEMENT: 2511 K€

INVESTISSEMENT 2017

DÉPENSES : 2 786 K€ RECETTES : 1 461 K€

Travaux voirie : 462 K€

Acquisition matériels : 156 K€

Dotations, subventions : 445 K€

FC TVA : 417 K€

Subventions, fondsde concours : 79 K € Auto financement fonctionnement : 700 K € Investissements mobiliers : 30 K € Auto financement amortissement : 686 K € Investissements immobiliers : 360 K € Produit des emprunts : 70 K €

Achat de titres de participation : 100 K€ remboursement dette en capital : 230 K€ Amortissement des subventions : 135 K€ Solde des restes à réaliser (RAR) : 1 144 K€

Autres immobilisations: 89 K€

RÉSULTAT INVESTISSEMENT : - I 325 K€



L'ANNÉE 2018

FONCTIONNEMENT 2018

DÉPENSES : 7 289 K€ RECETTES : 9 753 K€

Personnel : I 133 K€ Fiscalité : 3 302 K€

Dotations, subventions, participations versées : 325,20 K€ FC TVA : 160 K€

Contrats de prestatios de services : 2 046 K€ Taxes ordures ménagères : 2 226 K€

Entretien des voiries : I 147,40 K€ Dotations globales de fonctionnement : I 099 K€

Charges à caractère général : 688 K€ Dotations des communes : 132 K€ Intérêts de la dette : 78 K€ Produits d'exploitations des services : 640 K€ Autres dépenses : 218 K€ Subventions et participations reçues : 115 K€

Sortie d'actif : 282 K€ Recettes diverses : 282 K€

Achat terrains ZAE : 607 K€ Quote part subventions investies : 161 K€

Dotations aux amortissements : 764,40 K€ Stock ZAE : 607 K€

Résultats 2017 reportés : 1 029 K€

RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : 2 464 K€

INVESTISSEMENT 2018

DÉPENSES : 5 113 K€ RECETTES : 4 114 K€

Travaux voirie : I 888 K€ Dotations, subventions : 434 K€ Acquisition matériels : I45 K€ Dotations des communes : 227 K€

Subventions, fonds de concours : 264 K€ FC TVA : 538 K€

Investissements incorporels : 38 K€ Auto financement fonctionnement : 1 467 K€

Investissements corporels : 1 266 K€ Auto financement amortissement : 764 K€

Autres immobilisations : 124 K€ Produit des emprunts : 572 K€

Remboursement dette en capital : 474 K€ Produit de cessions immobilières : 282 K€ Amortissement des subventions : 161 K€ Solde résultat reporté : - 170 K€

Stock ZAE : 607 K€

Solde des restes à réaliser (RAR) : 146 K€

RÉSULTAT INVESTISSEMENT : - 999 K€



EN COURS DE LA DETTE

| ANNÉE 2017 | | | | | | |
|--|---|---|---|---|---|--|
| Date emprunt | Immobilisation | Montant emprunté | Capital en début de période | Remboursement en 2017 | Capital en fin de période | |
| 01/10/2014 31/03/2012 21/10/2016 23/11/2016 30/01/2017 01/04/2009 14/09/2016 30/11/2007 20/03/2008 | Résidence Colbert Tennis Vergigny Office de Tourisme Prêt trésorerie SEM Yonne Équipement ZAE Brienon/A ZAE Saint-Florentin Déchèterie Seignelay Déchèterie Brienon/A | 950 000,00 € 600 000,00 € 310 000,00 € 200 000,00 € 69 989,00 € 400 000,00 € 230 579,00 € 212 600,00 € 335 000,00 € | 571 166,27 € 494 946,88 € 0,00 € 0,00 € 341 294,05 € 230 679,00 € 139 162,32 € 181 855,67 € | 44 174,75 € 23 898,54 € 30 170,62 € 0,00 € 10 424,89 € 9 164,07 € 32 171,65 € 10 080,41 € 22 906,14 € | 526 991,52 € 471 048,34 € 279 829,38 € 200 000,00 € 59 564,11 € 332 129,98 € 198 507,35 € 129 081,91 € 158 949,53 € | |
| 25/07/2012 31/07/2015 26/10/2015 | Compostière Seignelay Déchèterie Brienon/A Bac et Abri Bac CCSB | 50 000,00 € 80 000,00 € 400 000,00 € | 8 369,26 € 70 575,41 € 57 142,14 € 2 380 906,00 € | 8 369,26 € 7 653,96 € 57 142,86 € 256 157,15 € | 0,00 € 69 921,45 € 285 714,28 € 2 704 737,85 € | |

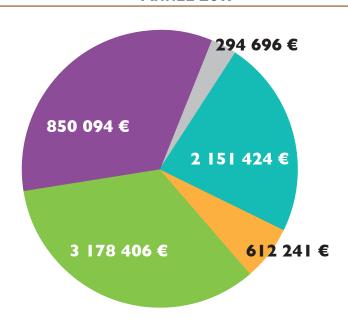
| ANNÉE 2018 | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| Date emprunt | Immobilisation | Montant emprunté | Capital en début de période | Remboursement en 2017 | Capital en fin de période | |
| 31/03/2012 21/10/2016 23/11/2016 30/01/2017 01/04/2009 14/09/2016 30/11/2007 20/03/2008 31/07/2015 | Tennis Vergigny Office de Tourisme Prêt trésorerie SEM Yonne Équipement ZAE Brienon/A ZAE Saint-Florentin Déchèterie Seignelay Déchèterie Brienon/A Déchèterie Brienon/A | 600 000,00 € 310 000,00 € 200 000,00 € 69 989,00 € 400 000,00 € 230 579,00 € 212 600,00 € 335 000,00 € 80 000,00 € | 471 048,34 € 279 829,38 € 200 000,00 € 59 564,11 € 332 129,98 € 198 507,35 € 129 081,91 € 158 949,53 € 62 921,45 € | 24 962,61 € 30 351,46 € 200 000,00 € 13 940,04 € 9 582,51 € 32 429,02 € 10 528,99 € 23 861,32 € 7 757,04 € | 446 085,73 € 249 477,92 € 0,00 € 45 624,07 € 322 547,47 € 166 078,33 € 118 552,92 € 135 088,21 € 55 164,41 € | |
| 26/10/2015 | Bac et Abri Bac CCSB | 400 000,00 € | 285 714,28 € 2 177 746,33 € | 57 142,86 € 410 555,85 € | 228 571,42 € 1 767 190,48 € | |

Entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2018, le niveau d'engagement contracté sous forme d'emprunt a diminué de plus 40 %.



LES DÉPENSES PAR POLITIQUES

ANNÉE 2017



ANNÉE 2018



Aménagement du territoire

économique

Développement Environnement

Services à la population

Divers

LES SERVICES COMMUNAUTAIRES

Priorité aux compétences opérationnelles

ORGANIGRAMME

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

SERVICES À LA POPULATION

RAM

- Animatrice Les Papillons
 Animatrice P'tit Poucet
 (Maison Bleue)
 - ÉCOLE DE MUSIQUE
 - Directeur
 - Secrétaire

PORTAGE DE REPAS

- Livreuse Florentinois

ADMINISTRATION ACCUEIL

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- Agent d'accueil /
 Gestion patrimoine / EMS
 - Secrétariat général / Marchés publics

FINANCES RESSOURCES HUMAINES

- Comptable
- Responsable RH
- COMMUNICATION
- Chargée de communication

ENVIRONNEMENT

DÉCHETS

- Responsable administrative

ÉQUIPE DE COLLECTE

- Chef d'équipe
- 2 chauffeurs benne
 - 2 rippeurs
 - Balayeur

DÉCHÈTERIE SAINT-FLORENTIN

- Responsable
 - Agent
 - SPANC
- Secrétariat /Comptabilité

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

PORT ST-FLORENTIN

- Capitaine
- OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE 2018

22 agents (12 femmes et 10 hommes) soit :

- 19 agents à temps plein
- 3 agents à temps partiel
 - → I agent à 0,5
 - → I agent à 0,4
 - → I agent à 0,34

Répartition par statuts

- 15 titulaires
- 7 contractuels

Répartition par politique (en nombre de poste) :

- Environnement : II (50 %)
- Social: 2 (9 %)
- Port : I (4,5 %)
- Culture: 2 (9 %)
- Administration générale : 5 (23 %)
- Communication : I (4,5 %)
- 72 % sont destinés aux politiques opérationnelles.

Répartition par filières :

- technique : I I
- administrative : 9
- médico sociale : I
- culturelle: I

CE QUI A ÉTÉ FAIT

En décembre 2017, la Communauté de communes a mis en place le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Elle a également mis en place les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS).

Pour mémoire, eu égard à sa taille, la Communauté de communes dépend du Centre de gestion de l'Yonne pour tout ce qui est commissions paritaires.

LE PATRIMOINE

Un recentrage sur nos besoins

CE QUI A ÉTÉ FAIT

En 2017 et 2018

Suite à la fusion des deux anciennes intercommunalités, la CCSA s'est retrouvée propriétaire de plusieurs biens qui n'entraient pas dans son cœur d'action ou n'avaient plus d'utilité ou bien encore étaient en double. Elle a donc procédé à la vente de plusieurs biens durant ces deux années.

Suite à une négociation qui a durée douze mois, la Communauté de commune a vendu l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) COLBERT de Seignelay à l'EHPAD Résidence Joséphine Normand de Brienon/A.

Cette vente s'est concrétisée par le transfert de l'emprunt dont le capital restant dû s'élevait à 493 822 € et le versement d'une soulte de 170 000 €.

Sur le site communautaire de Brienon/A, la Communauté de communes possédait des bungalows aménagés en bureau. En décembre 2018, le Département de l'Yonne a racheté l'ensemble pour un montant global de 50 000 €.

Dans la commune de Seignelay, la Communauté possédait un ensemble de deux garages et d'une cour centrale. En décembre 2018, la commune de Seignelay a racheté l'ensemble au prix de 26 000 €. Enfin, en novembre 2018, la commune du Mont-Saint-Sulpice a acquis un tracteur communautaire pour un prix global de 36 000 €.

PERSPECTIVE 2019

La Communauté de communes n'envisage pas de se dessaisir de biens immobiliers mais n'exclue pas de céder ponctuellement des actifs dont elle n'aurait plus besoin.













37, avenue du Général Leclerc 89600 SAINT-FLORENTIN Tel. 03 86 80 50 50 Du lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h

 ${\bf Mail:contact@cc\text{-}sereinarmance.fr}$

Site: cc-sereinarmance.fr